



## A vos agendas

MARS

### Soirée American Burger

Samedi 22 mars à 19h à la salle polyvalente  
Organisée par l'APE 123 soleil

### Rando VTT GRAVEL

Dimanche 23 mars  
Départ Gymnase municipal de Saint-Aignan  
à partir de 7h

### Repas des Aînés

Dimanche 30 mars à 12h15 à la salle  
polyvalente de Seigy

JUIN

### Sentier pédagogique, Observatoire ornithologique

Dimanche 29 juin Inauguration à partir de 10h  
12h Pique-nique champêtre tombé du sac



AVRIL

### Marché semi nocturne

Samedi 5 avril de 14h30 à la tombée de la  
nuit  
Répétition des Trompes de Saint Martin  
en fin d'après-midi

### Journée de la Déportation

Dimanche 27 avril à 10h45  
Rassemblement Parking de la Mairie

MAI

### Victoire 1945

Jeudi 8 mai  
Rassemblement à 9h30 devant la Mairie

JUILLET

### Cinéma Plein Air

Vendredi 11 juillet  
derrière la salle polyvalente

### Edito

Cette année 2025 a commencé par une campagne que j'évite de qualifier, car je reste courtoise, orchestrée par des personnes soit déjà en campagne soit dénuées de bon sens.

Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal poursuit ses travaux et prépare notamment une fête le 29 Juin prochain qui regroupera l'inauguration du sentier pédagogique, de l'observatoire ornithologique du bord du cher et du terrain multisports, suivie d'un pique-nique républicain et de diverses manifestations l'après-midi. Nous peaufinons les préparatifs et réfléchissons aux divers intervenants ;

Parallèlement nous affinons les divers projets dont je vous ai parlé lors de la cérémonie des vœux. Nous devons toutefois rester prudents car nous ne connaissons pas les montants des dotations.

Rendez-vous le 29 juin pour partager un moment de convivialité, l'essence même du vivre ensemble.

Françoise PLAT





# Concours de boîtes aux lettres

La Commune de Seigy organise au printemps 2025 son 1er concours de décorations des boîtes aux lettres sur le thème de Pâques. jui

Si vous souhaitez y participer, il suffit de décorer de façon temporaire votre boîte aux lettres sans bloquer l'accès à la serrure et de vous faire connaître avant le 18 avril 2025.

Une photo de votre boîte aux lettres sera prise du 22 au 30 avril 2025. La remise des prix sera faite lors de la fête inaugurale du sentier pédagogique le 29 juin 2025.

Les photos seront exposées pendant la cérémonie des vœux de la Maire en 2026. On compte sur vous !!



Commission Fêtes

# Ombrières

Joyeuses Pâques

Voilà déjà 3 ans que le projet ombrière a débuté dans notre commune après des difficultés rencontrées au niveau :

- administratif d'une part : délais d'obtention des autorisations administratives, des offres de financement et des accords Enedis
- technique d'autre part : Stabilisation des fondations et délais d'approvisionnement des transformateurs (> 10 mois), disponibilité des entreprises sélectionnées.

La dernière ligne droite est là, le câblage électrique et l'installation des panneaux photovoltaïques devraient être terminés en mars 2025 pour une mise en production en avril 2025.



Notre participation à la production d'énergie renouvelable progresse mais reste encore insuffisante. La volonté générale est une diminution de notre impact environnemental mais personne ne veut supporter les désagréments, nuisances visuelles, ...

Alors comment réduire notre empreinte ?



# Brûlage des déchets verts

La circulaire ministérielle NOR DEVR 1115467C du 18 novembre 2011, rappelle le principe général d'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°41-2023-06 du 9 juin 2023, et l'article 84 du règlement sanitaire départemental, il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets ménagers ou industriels des particuliers, professionnels et des collectivités territoriales est formellement interdit **toute l'année** dans le département de Loir-et-Cher.

Le brûlage à l'air libre des biodéchets est interdit de façon permanente hors des structures habilitées. Les biodéchets doivent faire l'objet d'une valorisation.

**Il n'existe pas de dérogation pour les particuliers.**

**Le fait de brûler des déchets verts est passible d'une contravention et constitue une nuisance importante à l'environnement (pollution atmosphérique, pollution des sols), un risque d'incendie et une gêne potentielle pour le voisinage.**



Commission Environnement

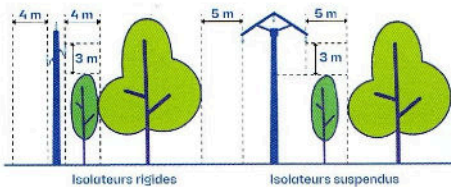
# Élagage à proximité des lignes électriques

## Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

### - Distances à respecter après la réalisation de l'élagage (norme NF C 11-201)

#### Réseau nu

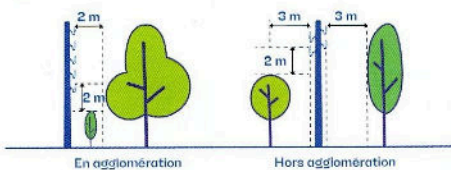
Lignes moyenne tension - 15/20 000 volts



**LIGNES HAUTE TENSION (HTA)**  
15 ou 20 000 volts  
[3 fils]

Attention :  
les distances varient  
selon les types de  
lignes.

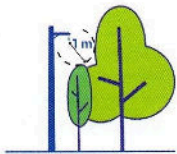
Lignes basse tension - 230/400 volts



**LIGNES BASSE TENSION (BT)**  
230/400 volts  
[a minima 4 fils]

Réseau torsadé - 230/400 volts ou 15/20 000 volts

Lignes moyenne et basse tension



**LIGNES ISOLÉES MOYENNE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT)**  
[câble torsadé]

Pour la sécurité de tous en respectant la biodiversité.

### La réglementation

Le code de l'énergie reconnaît à Enedis le droit de couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité des lignes électriques gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

Parallèlement, le Code de l'Environnement interdit de détruire les espèces protégées, leurs habitats et leurs nids. Des dérogations peuvent être accordées par l'Autorité Environnementale.

Qui est responsable de l'élagage

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :

La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;

Ou

Le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;

L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Dans les autres cas, l'élagage est à la charge d'Enedis.



### **Rappel :**

Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT (Déclaration de Travaux- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) au mois 15 jours avant le début des travaux.

Quelques conseils :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

En privé, un arbre mort ou incliné, même s'il est situé au-delà des distances réglementaires de la ligne, peut, par sa chute, engager votre responsabilité. Un abattage à votre initiative peut dans ce cas s'avérer judicieux.

Règles de sécurité aux abords des lignes électriques.

Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.

Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.

Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu à moins d'1 mètre en BT (Basse Tension) et 2 mètres en HTA (Haute Tension), ou en contact direct avec un câble isolé.

Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne, mais prévenir le service dépannage d'Enedis au 09 726 750 41.

Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'Enedis au 09 726 750 41.

# Dépôts sauvages de déchets



Tout dépôt de déchets sur un terrain public ou privé est strictement interdit.

Sur la commune de Seigy, l'abandon de déchets au pied des colonnes de tri est également interdit. Tout contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 150€ pour tout dépôt de déchets ramassés et transportés par les agents municipaux.

Un forfait de 500€ par m3 sera appliqué pour tout dépôt de gravats, de déchets de chantier ou similaires ramassés et transportés par les agents municipaux. Chacun est responsable de ses déchets et de leur gestion. Veillons, chacun à notre niveau, à protéger et à sauvegarder l'environnement.

## Collecte des déchets



Des colonnes de tri ont été installées provisoirement en face de la salle des fêtes.

Commission Environnement

## Vie scolaire



Depuis le lundi 3 mars, l'arrêt de car "BOURG" est déplacé (avant situé devant le bar). La montée dans le bus le matin se fait au niveau du lampadaire devant la place Marcel Cottureau et la descente du bus se fait au niveau du hangar communal.



## Concours d'épouvantails

## Pêche 2025



La pêche commence le samedi 8 mars à l'étang de Seigy et se termine le 2 novembre 2025

**Tarifs :** 6€ la journée  
60€ la carte annuelle

Les dates, le règlement et les tarifs sont affichés près de l'étang.

La commune de Seigy organise son premier concours d'épouvantails. Si vous souhaitez y participer, il vous suffit de fabriquer un épouvantail avec n'importe quel matériau et de vous inscrire avant le 30 mai 2025 en remplissant le formulaire disponible en Mairie, sur panneau pocket, et le site internet. On compte sur vous!!